

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

LE TER

Département du MORBIHAN (56) / Commune de PLOEMEUR (56270)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Barrage dit du « Moulin Neuf »	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Barrage du Moulin Neuf repérable sur le Scan 25 de l'IGN. Numérisation à partir de l'Ortho Littorale V2 côté aval du barrage.</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 10 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

